

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "Un contraste économique : Mérovingiens et Carolingiens",
in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. II, 1923.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12957_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de
Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont
visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB
sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

H. PIRENNE

Un Contraste économique

Mérovingiens et Carolingiens

Extrait de la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*,
n° 2, avril 1923.

BRUXELLES

1923

EN DÉPÔT

A PARIS

Librairie ancienne Édouard CHAMPION
5, quai Malaquais (VI^e)

A BRUXELLES

Librairie universitaire Maurice LAMERTIN
58-60, rue Coudenberg

Un contraste économique

Mérovingiens et Carolingiens

Dans un article publié l'année dernière par cette Revue (*Mahomet et Charlemagne*) (1), j'ai essayé de montrer l'importance essentielle qu'il convient de reconnaître à l'invasion islamique dans le bassin occidental de la Méditerranée. A mon sens, c'est à ce grand événement qu'il faut attribuer la coupure qui sépare la période antique de l'histoire de l'Europe de celle que l'on désigne usuellement sous le nom de moyen âge. En fermant la mer et en isolant par cela même l'un de l'autre l'Occident et l'Orient, il a mis fin, en effet, à cette unité méditerranéenne qui constituait depuis des milliers d'années le caractère le plus frappant et la condition même du développement traditionnel de la civilisation dans cette partie du monde. Il y a introduit une perturbation complète tant dans le domaine économique que dans le domaine politique. Sous sa poussée, le centre de gravité de l'Occident a été, des côtes de la mer, refoulé vers le Nord. « Il est impossible, concluais-je, de ne voir qu'un jeu du hasard dans la simultanéité du blocus de la Méditerranée par l'Islam et de l'entrée en scène des Carolingiens... Sans l'Islam, l'Empire franc n'aurait sans doute jamais existé, et Charlemagne, sans Mahomet, serait inconcevable. »

Si cette hypothèse correspond à la réalité, elle entraîne comme conséquence la nécessité de modifier de façon profonde les idées courantes sur les premiers temps de notre histoire. Non seulement elle prolonge l'antiquité bien au delà des bornes qu'on lui assigne généralement, mais elle

(1) *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. I, 1922, p. 77 et suiv.

dépouille en outre l'établissement des barbares germaniques dans l'Empire romain de cette influence primordiale que l'on a coutume de lui assigner. Si grande qu'elle ait pu être — et elle a été incontestablement très grande — elle n'a pas été cependant jusqu'à bouleverser les bases de la civilisation européenne au point que l'on puisse dater d'après elle une ère nouvelle ⁽¹⁾.

Je désirerais apporter, dans les pages suivantes, une confirmation aux idées qu'il n'a été possible d'exposer dans mon article que sous une forme très sommaire. L'intérêt que celui-ci a provoqué ainsi que les objections dont plusieurs savants ont bien voulu me faire part, m'ont engagé à soumettre ma conception d'ensemble à un examen critique et, pour ainsi dire, à l'épreuve de l'expérience. Si elle est exacte, il faut qu'entre la période mérovingienne, antérieure à l'irruption de l'Islam dans la mer tyrrhénienne, et la période carolingienne, qui débute au moment même de cette irruption, on constate des différences que l'on ne puisse expliquer que par cet événement. De telles différences existent-elles? Je suis persuadé que oui, et je vais chercher à le montrer. Toutefois, n'ayant point le temps en ce moment de traiter la question dans son ensemble, je me bornerai à ne l'envisager que dans ses éléments les plus simples, mais d'ailleurs les plus probants, en la restreignant à l'étude du mouvement économique.

(1) L'ouvrage récent de M. A. Dopsch, *Wirtschaftliche und Soziale Grundlagen der europäischen Kulturentwicklung* (2 vol., Vienne, 1918-1920) aboutit, par une autre voie que celle que j'ai suivie, au même résultat. Il se refuse à admettre une *tiefgreifende Kulturzäsur* à partir des invasions germaniques. D'après lui, les Germains qui envahirent l'Empire étaient beaucoup moins barbares qu'on ne le suppose et tous leurs efforts consistèrent à maintenir la civilisation romaine. Il y a certainement beaucoup de vrai dans cette manière de voir. Elle me paraît pourtant fort exagérée. Elle n'explique pas d'ailleurs comment il se fait qu'à partir du milieu du VIII^e siècle, se place justement la *Zäsur* que M. Dopsch refuse d'admettre au V^e. Je sais bien que M. D. me répondrait que cette *Zäsur* n'existe pas et qu'il faut prendre la période franque de Clovis aux successeurs de Charlemagne comme un bloc. Pour lui, ainsi qu'il l'a exposé dans un précédent ouvrage (*Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit*, 1912), l'économie carolingienne n'est que la continuation de l'économie mérovingienne. On verra plus loin pourquoi il me paraît impossible d'admettre cette thèse.

A lire sans idée préconçue les documents, somme toute assez abondants, que nous avons conservés des temps mérovingiens, on se persuade que la vie économique de cette époque est restée dans tous ses traits essentiels ce qu'elle était à la fin de l'Empire romain. Sans doute la Gaule a formidablement souffert des catastrophes que depuis le III^e siècle les barbares ont fait fondre sur elle. La population a diminué, l'administration s'est détraquée, la culture intellectuelle aussi bien que l'état de la morale et des mœurs publiques et privées sont lamentables. La civilisation, si l'on peut ainsi dire, s'est dégradée, mais cette dégradation ne l'empêche pas de conserver une physiologie encore nettement romaine. On reconnaît cette physionomie au premier coup d'œil, de même que le paléographe reconnaît, au premier coup d'œil, dans l'écriture cursive mérovingienne, une simple transformation de l'écriture antique. Il suffit de parcourir Grégoire de Tours pour se convaincre que, dans la Gaule des successeurs de Clovis comme dans la Gaule du Bas-Empire, les « cités » constituent les centres de la vie religieuse comme de la vie civile. La société reste imprégnée de ce caractère municipal que Rome lui a imprimé. C'est dans les « cités » que résident les rois, les évêques et les comtes; c'est vers elles que converge l'activité économique des campagnes, et en elles que se concentre l'activité commerciale. Comme aux temps de l'Empire, l'agriculture occupe incontestablement la plus grande partie de la population et forme la base de la richesse et du crédit. Mais il serait tout à fait inexact de lui attribuer l'importance exclusive dont on lui fait honneur généralement. A côté d'elle, le commerce continue à entretenir une classe nombreuse de marchands de profession. Et il est frappant de constater à quel point il apparaît comme la continuation directe du commerce de l'antiquité. Faute d'autres preuves, le système monétaire des rois francs établirait cette vérité jusqu'à l'évidence. Ce système, on le sait trop bien pour qu'il soit nécessaire d'y insister ici, est purement romain ou, pour parler plus exactement, romano-byzantin. Il l'est par les monnaies qu'il frappe : le sou, le tiers de sou et le denier; il l'est par le métal qu'il emploie :

l'or ⁽¹⁾; il l'est par le poids qu'il donne aux espèces; il l'est enfin par les effigies qu'il y imprime. Faut-il rappeler ici que les ateliers monétaires ont longtemps conservé, sous les rois mérovingiens, la coutume de faire figurer le buste de l'empereur sur les monnaies, de représenter au revers des pièces la *Victoria Augusti* et que, poussant l'imitation à l'extrême, ils n'ont pas manqué, lorsque les Byzantins ont substitué la croix à l'image de cette victoire, de suivre aussitôt leur exemple ⁽²⁾? Que conclure d'une servilité si complète, sinon la nécessité de conserver entre la monnaie nationale et la monnaie impériale une conformité qui serait inexplicable si les rapports les plus intimes n'avaient subsisté entre le commerce mérovingien et le commerce général de la Méditerranée, c'est-à-dire si ce commerce n'avait continué de se rattacher par les liens les plus étroits au commerce des régions byzantines? De ces liens au surplus les preuves abondent et il suffira d'en rappeler ici quelques-unes des plus significatives.

Tout d'abord, il est singulièrement caractéristique, que Marseille n'ait pas cessé d'être, au moins jusqu'au commencement du viii^e siècle, le grand port de la Gaule. Les termes qu'emploie Grégoire de Tours, dans les nombreuses anecdotes où il lui arrive de parler de cette ville, nous obligent à la considérer comme un centre économique singulièrement animé ⁽³⁾. Une navigation très active la relie à Constantinople, à la Syrie, à l'Afrique, à l'Espagne et à l'Italie. Elle nous apparaît comme un entrepôt où sont débarqués en quantités considérables, le papyrus, les épices, le vin et l'huile. Une colonie importante de marchands étrangers, des Juifs pour la plupart et des Syriens, y est établie à demeure ⁽⁴⁾. Et il importe de remarquer sur-

(1) Les deniers, on le sait, étaient d'argent, mais les monnaies fondamentales, le sou et le tiers de sou, étaient d'or.

(2) M. PROU, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, p. LXXXIV.

(3) Voy. *Historia Francorum*, I. IV. 43; V, 5; VI. 17, 24; IX, 22. Cf. GRÉGOIRE LE GRAND, *Epistolae*, I, 45.

(4) Sur leur rôle, voy. SCHEFFER-BOICHOEST, *Die Syrer im Abendlande. Mitteilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*, t. VI, [1885] p. 321 et suiv., et BREHIER, *Les Colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge. Byzantinische Zeitschrift*, t. XII [1903], p. 11 et suiv.

tout que le mouvement du port se répercute largement sur son *hinterland* et se fait sentir jusque dans le nord de la monarchie franque. Par lui, tout le commerce de la Gaule est entraîné vers la Méditerranée. Bordeaux, Rouen et Nantes sur les côtes de l'Atlantique, Duurstede non loin de celles de la mer du Nord, entretiennent probablement dès la fin du ^{vi} siècle quelques relations avec la Grande-Bretagne, mais leur insignifiance ne fait que mieux ressortir l'hégémonie méditerranéenne de Marseille. Il est tout à fait instructif d'observer à quel point cette ville constitue un centre de rayonnement et d'attraction économiques. On ne peut douter que les Juifs et les Syriens si nombreux dans les « cités » franques n'entretiennent avec elle des rapports constants, lorsque l'on voit les Juifs de Clermont-Ferrand, obligés de choisir entre l'émigration ou le baptême, se réfugier dans ses murs. Les produits que l'on décharge sur ses quais, bien loin de n'être destinés qu'à subvenir à l'alimentation locale, le sont évidemment à être transportés vers l'intérieur. Il suffit pour s'en convaincre de constater la diffusion, dans toute la Gaule, des vins de Gaza ⁽¹⁾. C'en est une autre preuve que l'exemption du droit de tonlieu à Fos accordée par Clotaire III et par Childéric II à l'abbaye de Corbie, sur l'huile, les épices et le papyrus ⁽²⁾. C'en est une autre encore et plus frappante que l'importance prépondérante de l'huile dans le commerce de Marseille. La Provence, en effet, étant couverte d'oliviers, comment expliquer cette importation d'huile sans admettre qu'elle ne servait qu'à l'exportation?

En voilà assez pour conclure que le commerce des temps mérovingiens présente encore très nettement tous les caractères du grand commerce ⁽³⁾. C'est certainement une erreur que de prétendre le restreindre aux seuls objets de

(1) SCHEFFER-BOICORST, *loc. cit.*, p. 539.

(2) L. LEVILLAIN, *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie*, p. 220, 231, 233. Il s'agit du tonlieu de Fos près d'Aix-en-Provence.

(3) N'est-ce pas un grand marchand que le *Negotiator* dont nous parle GRÉGOIRE DE TOURS, (IV, 43), auquel on vole sur les quais de Marseille 70 tonneaux d'huile?

luxe. Sans doute la vente des orfèvreries, des émaux et des étoffes de soie d'origine orientale devait fournir aux Juifs et aux Syriens des bénéfices considérables. Mais elle ne suffirait pas à expliquer qu'elle ait pu les attirer vers la Gaule en si grand nombre que, jusque dans une ville de second ordre comme Orléans, ils constituaient vers la fin du VI^e siècle une véritable colonie (1). On vient de voir d'ailleurs que le mouvement commercial de Marseille était essentiellement alimenté par des denrées servant à la consommation générale. Dès lors, nous sommes obligés de considérer les marchands orientaux fixés dans la monarchie franque comme s'adonnant tout ensemble à l'importation et à l'exportation. On ne comprendrait point, en effet, comment leur trafic eût pu se maintenir si leurs bateaux n'avaient emporté, en quittant les rives de la Provence, non seulement des voyageurs, mais du frêt de retour. Les sources, à vrai dire, ne nous renseignent point sur la nature de ce frêt. Parmi les conjectures dont il peut être l'objet, l'une des plus vraisemblables est qu'il consistait probablement, tout au moins pour une bonne partie, en denrées humaines, je veux dire en esclaves (2).

Si les marchands orientaux ont joué le rôle principal dans le commerce des temps mérovingiens, il ne faudrait point cependant exagérer leur importance. A côté d'eux, et probablement en relations constantes avec eux, sont mentionnés des marchands indigènes. Grégoire de Tours ne laisse pas de nous fournir à leur égard des renseignements qui seraient évidemment plus nombreux si ce n'était le hasard qui les amène dans ses récits. Il nous montre le roi consentant un prêt aux marchands de Verdun, dont les affaires prospèrent si heureusement qu'ils se trouvent bientôt à même de le rembourser (3). Il nous apprend à Paris l'existence d'une *domus negociantium* (4). Il nous parle d'un marchand profitant pour s'enrichir de la grande

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, I. VIII, 1.

(2) On sait que ce commerce resta en usage non seulement durant toute la période mérovingienne, mais pendant l'époque carolingienne. Cf. SCHEFFER-BOICHORST, *loc. cit.*, p. 545.

(3) GRÉGOIRE DE TOURS, I. III, 34.

(4) *Ibid.*, I. VIII, 33

famine de 585 (1). Et dans toutes ces anecdotes, il s'agit incontestablement de professionnels et non de simples vendeurs ou de simples acheteurs d'occasion.

Nous sommes malheureusement très mal informés de l'histoire du commerce mérovingien à partir de la fin du vi^e siècle. On peut admettre pourtant, sans crainte de se tromper, qu'il a été entraîné dans la décadence générale de l'époque. La cause n'en est pas seulement dans les désordres croissants du royaume. Elle s'explique surtout par la perturbation que la brusque poussée des Mahométans jette dans le trafic de la Méditerranée. La Syrie tout d'abord, conquise en 633-638, cesse d'envoyer à Marseille des bateaux et des marchands. Puis bientôt, l'Égypte passe à son tour sous le joug de l'Islam (638-640) et le papyrus ne parvient plus en Gaule. Et à mesure que l'invasion, se rapprochant, s'étend à l'Afrique, puis à l'Espagne, la navigation jadis si active sur la côte provençale va se raréfiant sans cesse. Marseille, atteinte aux sources de sa prospérité, glisse sur la pente du déclin. Durant le viii^e siècle, sa monnaie reste la plus importante du royaume et en 716 les moines de Corbie croient encore utile de se faire ratifier leur privilège au tonlieu de Fos (2). Mais, une cinquantaine d'années plus tard, la solitude s'est faite dans son port. La mer nourricière s'est fermée devant lui. La Méditerranée, qui avait été jusqu'alors le grand chemin des échanges, n'est plus qu'une barrière. La vitalité économique qu'elle avait entretenue à Marseille et par Marseille jusqu'aux extrémités de la Gaule est définitivement éteinte.

C'est au moment où la monarchie franque se voit ainsi coupée de l'Orient et, pour ainsi dire, « embouteillée », que la dynastie carolingienne monte sur le trône (751). A en croire la plupart des historiens, son avènement aurait inauguré une brillante renaissance commerciale. Certains d'entre eux vont jusqu'à discerner dans l'œuvre de Charlemagne les indices de projets économiques de grand style, traçant, dès le ix^e siècle, la voie dans laquelle devait se

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, I, VI, 45.

(2) LEVILLAIN, *op. cit.*, p. 235.

lancer au xx^e la *Weltpolitik* de l'Allemagne. Ils ne craignent pas de lui attribuer l'idée de la jonction du Rhin au Danube, et expliquent sérieusement les guerres contre les Avars par le désir d'ouvrir une route directe vers Constantinople (1). On ne prête qu'aux riches et tout le monde, sans doute, n'est pas aussi généreux. Il existe pourtant une tendance très répandue à envisager le règne de Charles comme une époque de renouveau dans tous les domaines. Subitement, la culture intellectuelle, l'organisation de l'État et celle de l'Église, le droit, les mœurs, la morale se transforment. Comment en aurait-il pu être autrement de l'économie ? On est tout naturellement porté à la faire participer au « progrès » commun. Je ne crois pas qu'il existe une seule histoire où elle ne soit pas décrite, à la période carolingienne, comme bien supérieure à ce qu'elle était sous les Mérovingiens.

Cette appréciation est-elle fondée ? De ce qu'il s'est produit sous Charlemagne, par la collaboration étroite de l'empereur et de l'Église, une réadaptation générale de la civilisation européenne, placée par l'invasion islamique dans des conditions d'existence inattendues ; de ce que le parti a été pris alors — et c'était évidemment un parti-pris, de génie — de conformer l'État et la société aux nécessités du temps, d'accepter franchement la réalité et d'utiliser les possibilités matérielles et spirituelles qu'elle présentait ; de ce que, pour quelque temps du moins, la régularité s'est substituée à l'anarchie et de ce qu'une nouvelle conception de l'ordre européen s'est fait jour, il ne suit pas du tout que dans chacune de ses manifestations l'œuvre accomplie soit forcément en avance sur ce qui existait auparavant. Elle est autre, voilà tout. Elle diffère du passé qualitativement ; elle n'en diffère pas quantitativement. À comparer les temps carolingiens aux temps mérovingiens, ce que l'on constate, c'est un changement de type. L'originalité de Charlemagne, c'est d'avoir fait du neuf, c'est d'avoir abandonné la tradition antique, c'est

(1) Je fais allusion à Inama-Sternegg dont les exagérations sont relevées par A. Dopsch, *Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit*, t. II, p. 181 et suiv. M. Dopsch croit d'ailleurs que l'économie carolingienne se caractérise par un développement important du commerce.

d'avoir tiré les conséquences de ce fait que l'Europe occidentale ne pouvait plus vivre de la Méditerranée. C'est en cela que réside le contraste entre son règne et celui des successeurs de Clovis. Mais ce contraste n'implique en rien un progrès, si l'on entend par progrès un degré plus avancé de développement. Dans l'ordre économique en particulier, le seul dont il soit question ici, ce qui apparaît incontestablement depuis la fin du VIII^e siècle et aux jours même les plus glorieux du grand empereur, c'est une *décadence*.

Cette décadence se manifeste particulièrement frappante en ceci que l'Empire carolingien en est revenu à un genre d'existence essentiellement agricole. Que l'on m'entende bien. Je suis loin de partager l'opinion des économistes qui, amoureux de systèmes, prétendent enclorre tous les premiers siècles du moyen âge dans une période d'économie domestique fermée sans le moindre soupçon de commerce et d'industrie. Le commerce et l'industrie se rencontrent à toutes les époques, y compris les époques préhistoriques. Et l'on a beau jeu à relever dans les capitulaires, les chartes, les annales et les vies de saints du IX^e siècle, des mentions de *mercatores* et de *negociatores* (1). Ce n'est point de cela qu'il s'agit, et poser la question comme si elle ne portait que sur l'existence d'un certain commerce à l'époque carolingienne, c'est la mal poser. L'existence de ce commerce n'est point en cause; ce qui l'est, c'est son importance. Était-il plus considérable que celui de la Gaule mérovingienne ou l'était-il moins, jouait-il ou ne jouait-il pas un rôle primordial? Voilà ce qu'il faut savoir et voilà seulement ce qui importe.

Pour formuler une réponse satisfaisante à cette question, il est indispensable d'envisager dans son ensemble la constitution économique de l'époque.

Il ressort avec force de cet examen que le commerce n'y occupe qu'une place si minime que l'on peut la considérer comme négligeable. Au sud, la fermeture des ports de la

(1) C'est ce que fait M. Dopsch avec une érudition très grande dans l'ouvrage cité plus haut, p. 224 n. 1. Cf. encore l'intéressant travail de M. J. W. THOMSON, *The commerce of France in the ninth century*, *The Journal of political economy*, t. XXIII [1915], p. 857 et suiv.

Méditerranée est complète⁽¹⁾. Elle l'est tellement qu'à partir de 716 l'abbaye de Corbie cesse de faire ratifier ses immunités au tonlieu de Fos. On ne relève plus dans aucune « cité » la présence de ces marchands étrangers ou indigènes qui les animaient au VII^e siècle. Elles ne sont plus évidemment que des centres d'administration ecclésiastique où seuls l'évêque et son clergé entretiennent quelque mouvement⁽²⁾. Pour trouver des ports s'ouvrant encore au trafic extérieur et communiquant leur activité aux régions voisines, il faut atteindre l'extrême nord de la Gaule. Ici, la Manche et la mer du Nord entretiennent par Rouen, par Quentovic, par Duurstede, en attendant l'époque des invasions normandes, un certain transit entre les côtes de l'Angleterre, des pays scandinaves et de la Germanie septentrionale avec celles de l'Empire carolingien⁽³⁾. Duurstede surtout paraît avoir exercé une influence appréciable. Elle a probablement été le centre d'attraction de ce commerce des draps de Flandre, exportés dans les barques des bateliers frisons par l'Escaut, la Meuse et le Rhin⁽⁴⁾, qui communique aux bassins de ces fleuves une animation que l'on ne rencontre nulle part ailleurs dans la *Francia*. Les textes allégués pour prouver le contraire perdent toute valeur lorsqu'on les interprète sans idées préconçues. Ou bien ils se rapportent à ces troupes de louches trafiquants qui, à

(1) J'ai déjà donné, dans *Mahomet et Charlemagne*, p. 83, une preuve irrécusable de cette fermeture, en rappelant que l'usage du papyrus, qui était importé par Marseille, disparaît en Gaule au VII^e siècle. La plus ancienne mention que l'on en ait est de 787, mais depuis 677 la chancellerie royale a déjà cessé de l'employer. M. Prou, *Manuel de paléographie*, 3^e édit., p. 17.

(2) On ne trouverait plus, à l'époque carolingienne, une ville telle qu'Orléans au temps de Grégoire de Tours, où il existe encore des habitants assez riches pour recevoir le roi à leur table (GRÉG. DE TOURS, I. VIII, 1). Il faut remarquer de plus que l'organisation municipale, dont on trouve encore des traces irrécusables sous les Mérovingiens (FUSTEL DE COULANGES, *La monarchie franque*, p. 236), a disparu depuis le VIII^e siècle.

(3) A. BUGGE, *Die nordeuropäischen Verkehrswege im frühen Mittelalter*, etc. *Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV [1906] p. 227, et suiv.

(4) H. PIRENNE, *Draps de Frise ou draps de Flandre?* *Ibid.*, t. VII [1909], p. 308 et suiv.

toutes les époques, suivent les armées, ou bien au négoce interlope que des aventuriers, tout à la fois acheteurs d'esclaves et de fourrures, pratiquaient dans les « marches » slaves, ou bien à des colporteurs juifs ou chrétiens cherchant fortune au long des routes. Il n'y a trace en tout cela ni d'une classe de marchands professionnels, ni d'une activité commerciale réglée et indispensable au maintien de la société. La pauvreté des stipulations relatives au commerce que renferment les capitulaires aurait bien dû dessiller les yeux. Non seulement elles sont extraordinairement peu nombreuses, mais elles établissent encore que le commerce dont elles parlent n'est qu'un simple commerce d'occasion ou un petit commerce de détail. Incontestablement, on ne trouve plus, à l'époque carolingienne, cette circulation générale des hommes et des choses dont les temps mérovingiens nous donnent encore le spectacle. Les quelques négociants que l'appât du gain excite encore à de lointains parcours sont des Juifs, des Italiens (probablement des Vénitiens), ou des coureurs d'aventures. Ajoutez à cela des serviteurs chargés du ravitaillement de la cour ou de celui des abbayes⁽¹⁾, et vous aurez une idée complète de ce que l'on prétend nous faire passer pour le « grand commerce » au ix^e siècle.

On invoque encore, en faveur du renouveau économique de ce temps, les fondations de marchés si nombreuses dès le règne de Pepin le Bref. Or, elles établissent précisément le contraire de ce qu'on prétend leur faire démontrer. Si l'on n'en rencontre pas durant l'époque mérovingienne, c'est que le commerce d'alors s'orientait naturellement vers les « cités ». Chacune d'elles constituait pour ses environs un entrepôt permanent; elles remplissaient, *mutatis mutandis*, la fonction dont devaient s'acquitter, à partir du xi^e siècle, les villes du moyen âge. Mais du jour où l'invasion musulmane a mis fin à l'intercourse qui garantissait ce rôle des cités, du jour où le mouvement commercial s'est arrêté et où les diverses régions de la monarchie ont cessé de communiquer naturellement les

(1) IMBART DE LA TOUR, Des immunités commerciales accordées aux églises du vii^e au ix^e siècle. *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, p. 71 et suiv.

unes avec les autres, la vie économique s'est fatalement imprégnée d'un caractère local. Les marchés carolingiens s'expliquent par là. Ils ne sont point créés en vue de susciter le commerce; ils ne servent qu'à assurer le ravitaillement des populations en assignant aux vendeurs et aux acheteurs d'une région déterminée des rendez-vous périodiques en un endroit fixe et placé sous le contrôle de l'autorité. Les paysans des alentours y apportent des œufs, du beurre, du fromage, des colporteurs y débattent de la quincaillerie, des baladins y amusent les visiteurs venus des *villae* voisines (1). Bref, ce sont des marchés de village, ce ne sont en rien des centres d'affaires.

La pauvreté de la circulation monétaire illustre mieux encore l'idée qu'il convient de se faire de l'économie carolingienne. L'or ayant disparu de la Gaule avec le commerce, il était devenu impossible de conserver le système monétaire romain auquel les Mérovingiens étaient restés fidèles. Charlemagne substitua la frappe de l'argent à celle de l'or et établit entre le denier, seule monnaie réelle, le sou et la livre, simples monnaies de compte, un rapport nouveau qui devait dès lors se conserver à travers les siècles. Cette dégradation du numéraire est déjà en elle-même un symptôme non équivoque de déclin commercial. Mais il est plus significatif encore de constater à quel point la monnaie s'est faite rare au ix^e siècle. Non seulement la frappe en est bien moins abondante qu'à l'époque précédente (2), mais les espèces se répandent avec une lenteur et une difficulté qui sont des indices certains de stagnation commerciale. Une des plus belles idées de Charlemagne, celle de réserver au souverain le monopole de la

(1) L'emprunte les éléments de ce passage aux stipulations des capitulaires sur les marchés. Il faut remarquer qu'il ne se trouve pas dans les capitulaires un seul texte relatif au grand commerce. Ils ne connaissent évidemment et ne réglementent que le commerce de détail. L'édit de Pisté (864) nous fournit ce passage caractéristique : « Per civitates et vicos atque per mercata ministri republicae provideant, ne filii, qui panem coctum aut carnem per denarios aut vinum per sextaria vendunt, adulterare et minuire possint », *Capitularia*, éd. Boretius, t. II, p. 319.

(2) Il suffit de comparer à cet égard le *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale* de M. M. PAOT, avec le *Catalogue des monnaies mérovingiennes* du même savant.

fabrication des monnaies, échoue devant l'impossibilité d'assurer aux deniers sortis des ateliers royaux une circulation suffisamment étendue. En l'absence de centres d'attraction assez puissants pour attirer de loin la monnaie, elle stagne, pour ainsi dire, en ses lieux d'émission. A partir du milieu du ix^e siècle, elle devient locale, et les concessions se multiplient qui autorisent les évêques, les abbés et les comtes à adjoindre un atelier monétaire à ces petits marchés dont nous parlions tout à l'heure (1).

Me trompé-je en accordant à cette dernière constatation une valeur décisive? N'établit-elle pas de façon irrécusable le contraste que présentent, à les envisager du point de vue économique, l'époque carolingienne et l'époque mérovingienne? Celle-ci, en dépit de sa grossièreté ou si l'on veut de sa barbarie, se rattache encore à l'économie générale du monde méditerranéen; elle en conserve tous les caractères essentiels et sa monnaie d'or n'est que la conséquence et le symbole de la tradition qu'elle prolonge. Celle-là, au contraire, nous fournit par sa monnaie d'argent la preuve qu'une période nouvelle a commencé. La grande navigation s'est arrêtée, le grand commerce s'est éteint. L'agriculture, et une agriculture sans débouchés, règne à leur place. Plus de circulation, plus de classe marchande, plus de population municipale. La société s'immobilise dans des cadres locaux où se développent ensemble le système domanial et le système féodal. Ainsi, bien loin que la monarchie franque ait suivi depuis ses débuts une voie rectiligne, son histoire se divise en deux parties tellement distinctes qu'elles présentent une véritable opposition. L'une est encore romaine et méditerranéenne, l'autre a cessé de l'être. Et s'il en est ainsi, n'est-ce point parce que, entre l'une et l'autre, se place l'invasion de l'Islam?

13 février 1923.

H. PIRENNE.

(1) PROU, *op. cit.*, p. LXI et suiv.

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.